

**SEANCE DU 27 JUIN 2023**

N° 2023-17

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 6
- votants : 8

L'an deux mille vingt-deux, le **27 Juin**, à dix-huit heure trente, le conseil d'administration du C.C.A.S. de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Fartoz,

sous la vice-présidence de Mme Laetitia PERROQUIN

Date de convocation du conseil d'administration : 22 juin 2023

Présents : Mme ESCOLANO Floriane, , Mme GRINGOZ Claude, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme PORCEILLON Nolwen, Mme LAGHA Rabia

Pouvoir : M. BIELOKOPYTOFF Thomas donne pouvoir à Mme Laetitia PERROQUIN, Mme Catherine DUBREUIL donne pouvoir à Mme Séverine MUGNIER

Absent : M. Yannick KAWA, Mme Leyla GHASNAVI, Mme Monique BERNERD

Secrétaire de séance : Mme ESCOLANO Floriane

**Objet : MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT ET PARTICIPATION FINANCIERE DES ACCOMPAGNANTS POUR LE SPECTACLE SENIORS**

**Le Conseil D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré

SUR le rapport de la Vice-Présidente,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de l'action sociale et des familles,

ADOpte la décision suivante

1° chaque personne de 68 ans et plus, vivant seule, invitée au spectacle sénior par le CCAS de LA BALME DE SILLINGY, pourra venir accompagnée d'une personne maximum,

2° L'accompagnant ne rentrant pas dans les critères d'invitation (- de 68 ans et/ou non domicilié à LA BALME DE SILLINGY) sera redevable d'une participation financière fixée à 10€ (dix euros)

**Délibéré en séance, à LA BALME DE SILLINGY, les jours, mois et an susdits.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-17 rendue exécutoire  
En vertu de l'article L2131-1 du CGCT après  
mise en ligne sur  
le site internet de la mairie 04/07/2023  
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente

La secrétaire de séance



Laetitia PERROQUIN



Mairie de la BALME-DE-SILLINGY  
74 - Haute-Savoie



Floriane ESCOLANO



Mairie de la BALME-DE-SILLINGY  
74 - Haute-Savoie